

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ

du 10 mai 2023



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun
remercie les habitants du quartier
qui sont venus à la rencontre des élus

Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex

QUARTIER SAINT SURNIN

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS

1. TRAVAUX VOIRIE – AVENUE CHARLES DE GAULLE

-Quand la route sera reprise

Madame le Maire précise que les travaux de reprise de l'avenue Charles de Gaulle se feront en 2 phases :

- La 1^{ère} : à l'automne 2023 entre le panneau d'agglomération et à l'amont du Pontfrache où une demie chaussée sera à la charge de RTE et la seconde sera réalisée par la ville.
- La 2^{ème} phase entre Pontfrache et le carrefour de la salle des fêtes sera lancée courant 2024. Cet aménagement a d'ailleurs fait l'objet du dépôt d'un dossier de demande de financement européen pour une participation de 60 %.

2. ENTRETIEN VOIRIE - ESPACES VERTS

-Demande de débroussailler le pourtour du site de collecte des déchets

Les services de la ville interviendront pour reprendre le morceau d'espace vert non traité.

-Demande de débroussailler l'espace vert dans le virage du Mont Guillaume au droit de la résidence

Bien que les 2/3 de la parcelle soient privés la ville profitera de son intervention pour débroussailler les quelques mètres carrés restants.

-Demande d'intervention sur les trous de voirie

La ville interviendra pour reboucher à l'enrobé à froid les trous présents au niveau du 1^{er} virage.

3. LA POSTE

Les habitants souhaitent qu'une boîte aux lettres pour le départ du courrier soit implantée à proximité de la résidence Saint Surnin (bâtiment B1). En effet la première boîte pour le départ du courrier est située au niveau de l'immeuble le Marigny.

4. FIBRE

-Où en est-on du déploiement ?

Plusieurs habitants indiquent être raccordés à la fibre. Madame le maire rappelle que le réseau a été tiré par l'entreprise XP Fibre et que dorénavant il appartient à chacun de se rapprocher de son opérateur afin de demander son raccordement à la fibre.

5. PROJET URBAIN

-Les habitants de la résidence Saint Surnin s'interrogent pour savoir si des travaux de rénovation des bâtiments existants sont prochainement prévus ?

Selon plusieurs propriétaires, les travaux de rénovation thermique devraient débuter fin d'année 2023.

-Un permis de construire a été obtenu par 3FSud ? que sera-t-il prévu ?

Le permis a été délivré en date du 27 février et comprend la création de 2 bâtiments devant accueillir une quarantaine de logements. Les garages seront en sous-sol et l'accès s'effectuera depuis la rue du Razis. Une habitante précise qu'un recours administratif préalable a été déposé en date du 07 avril 2023 au service urbanisme. Une réponse de la ville doit lui être faite prochainement lors d'une entrevue avec madame le Maire.

6. MOBILITE

-Une habitante souhaiterait que le 1^{er} passage de la navette au niveau de l'arrêt de Saint Surnin soit avancé à 08h45 afin de disposer de plus de temps en ville puisque la navette qui remonte part à 10h54. La demande sera transmise à la CCSP afin de l'étudier, néanmoins cela implique le décalage de l'ensemble des autres horaires.

Une habitante profite de l'intervention pour indiquer que la navette de 16h45 à la gare est extrêmement appréciée et permet la remontée des élèves à la fin des cours depuis le centre-ville.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ

du 10 mai 2023



**Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun
remercie les habitants du quartier
qui sont venus à la rencontre des élus**

*Vous avez des propositions pour votre quartier ou la
commune d'Embrun ?
Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

PONTFRACHE

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS

1. TRAVAUX VOIRIE – AVENUE CHARLES DE GAULLE

-Quand la route sera reprise

Madame le Maire précise que les travaux de reprise de l'avenue Charles de Gaulle se feront en 2 phases :

- La 1^{ère} : à l'automne 2023 entre le panneau d'agglomération et à l'amont du Pontfrache où une demie chaussée sera à la charge de RTE et la seconde sera réalisée par la ville.
- La 2^{ème} phase entre Pontfrache et le carrefour de la salle des fêtes sera lancée courant 2024. Cet aménagement a d'ailleurs fait l'objet du dépôt d'un dossier de demande de financement européen pour une participation de 60 %.

-Les riverains indiquent que cet axe est accidentogène pour les piétons et cycles, et rappellent que les véhicules y circulent au-delà de la limite autorisée. La mise en place de dispositifs de ralentissement serait à prévoir.

Madame le maire indique qu'une bande cyclable sera créée dans le sens montant et qu'une voie partagée sera également mise en place pour la voie descendante.

Pour permettre le ralentissement des véhicules plusieurs propositions seront présentées aux riverains (plateau traversant, radar pédagogique, feu récompense, chicane...) et seront débattues ensemble avant l'été.

-Un habitant demande qu'un passage piéton soit créé au niveau du Pontfrache

Dans le cadre de l'aménagement de la voie et de la reprise de l'enrobé, ce passage sera créé.

2. PROJET CHAUVETON

-un riverain s'interroge pour savoir si l'accès au chantier du projet Chauveton ne pourrait pas se faire via la création d'une nouvelle voie qui partirait vers l'Est. Cette voie pourrait notamment à terme permettre le délestage de l'avenue Charles de Gaulle.

Madame le maire précise que cette solution a effectivement été étudiée mais qu'elle représente une dépense importante, mais surtout des difficultés réglementaires notamment vis-à-vis du maintien et de la protection des terres agricoles présentes sur ce secteur.

Par ailleurs l'étude de circulation conduite par la ville avec le soutien d'un bureau d'études spécialisé a permis de s'assurer que la voie était suffisamment dimensionnée et que le surplus de trafic engendré par l'opération pourrait être absorbé par le réseau viaire actuel, sans remise en question de ce dernier.

Madame le maire précise également que des aménagements seront réalisés au carrefour de l'avenue du général Nicolas et de l'allée des Rosiers pour réduire les conflits d'usages aux horaires de passages des scolaires. En effet, le déplacement du flux de piétons de quelques mètres permettra aux véhicules de patienter au STOP en sécurité sans avoir à reculer pour laisser le passage aux piétons.

3. AMELIORATION DES ENTREES DE VILLE

Suite à la remarque d'une personne sur la qualité des entrées de ville madame le maire précise qu'au niveau de la route nationale (Crots / Embrun) aucune intervention de la ville n'est possible. En effet s'agissant d'une route nationale toute intervention dépend de l'accord de la DIRMED.

Sur le rond-point des Orres/Embrun, madame le maire précise qu'un aménagement est en cours de réflexion auprès des services espaces verts. Néanmoins elle rappelle que les prescriptions édictées par la DIRMED sont très contraignantes et ne permettent pas la réalisation d'un aménagement tel qu'il peut exister à l'entrée de Guillestre où là, le projet dépend du département.

Au niveau de la sortie de ville au droit de la caserne du SDIS, un aménagement pourra être étudié par les espaces verts de la ville afin d'en améliorer la qualité.

Les habitants soulignent toutefois la qualité du travail entrepris par les espaces verts de la ville et notamment la mise en valeur du rond-point de la gare.

4. PROPRETE URBAINE

- Il est demandé la mise en place d'un panneau défense de déposer des ordures au niveau du pont de la voie ferrée car de nombreux déchets y sont jetés.

La ville étudiera la possibilité d'implanter ce panneau, mais alerte sur le fait qu'elle n'est pas propriétaire du foncier sur ce secteur.